



Le contrat cae peut-il être accorder au chomeur en ctp

Par **garounette68**, le **12/11/2009** à **06:49**

Bonjour,rrnnrnJe suis actuellement en CTP suite a un licenciement economique j'ai 43 ans et sans aucun diplome, je desirerais savoir si dans mon cas je peut avoir droit a ce type de contrat (CAE) . Je souhaiterais travailler en tant q'agent de service dans une creche privée (il parait que c'est possible même sans diplome) .rnJe vous remercie d'avance pour les réponses que vous pourrez m'apporter merci.